



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Mod DOC 16.01

F
N



23001816

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 DEC. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0788 404 221

Nom

(en entier) : LAMBOT GESTION

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Chaussée de Bruneault, 130 à 7134 Péronnes-Lez-Binche

Objet de l'acte : PROJET DE FUSION

Les organes d'administration des sociétés décrites ci-dessous ont décidé de fusionner.

L'objectif de cette fusion est de réaliser des économies d'échelle en regroupant les charges administratives ; d'apporter les outils d'exploitation de la société absorbée dont les activités sont connexes et complémentaires à celles de la société absorbante ; de préserver les intérêts de la société absorbante en assurant la pérennité de son activité tout en rationalisant la structure de fonctionnement, et en internalisant les coûts d'entretien des actifs repris de la société absorbée qui sont utiles à l'exécution de l'activité de la société absorbante.

L'opération envisagée répond à des besoins légitimes de caractère économique, financier et juridique.

Les organes d'administration des deux sociétés estiment qu'il n'est plus utile aujourd'hui d'avoir des entités juridiques distinctes, mais qu'au contraire, il est utile de réunir l'ensemble des actifs et passifs dans une seule personnalité juridique.

Il s'agit d'une fusion « simplifiée », conformément à l'article 12:7 du Code des sociétés et des associations, dans laquelle l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, de la société absorbée suite à sa dissolution sans liquidation, se voit transférée à la société absorbante, qui détient la totalité des parts de la société absorbée. Ce transfert permettra à la société absorbante d'assurer la continuité de l'exploitation de la société absorbée. Toutes les charges et dettes potentielles qui résulteraient de l'exploitation antérieure de la société absorbée, et qui ne sont pas détectées à ce jour, seront reprises par la société absorbante.

La nouvelle dénomination de la société absorbante sera « L & F ENERGY », conservera son objet social et son siège social sera transférée à l'adresse suivante : Rue Joseph Wauters, 279 à 7110 STREPY-BRACQUEGNIES.

L'Administrateur sera Madame FOURMENTIN Janique.

Conformément à l'article 12:50 du Code des sociétés et des associations, les sociétés appelées à fusionner établissent un projet de fusion et le dépose au Greffe du Tribunal de l'Entreprise au moins six semaines avant l'Assemblée Générale qui devra se prononcer sur l'opération de fusion.

1° Les sociétés appelées à fusionner sont les suivantes :

SRL LAMBOT GESTION, Chaussée de Bruneault, 130 à 7134 Péronnes-Lez-Binche immatriculée au registre des personnes morales de Charleroi sous le numéro 0788.404.221 et dont l'objet social est le suivant

l'achat et la vente d'hydrocarbures

- Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Surface de vente < 100 m2)

- Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé,

- Commerce de détail de carburants

Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (Surface de

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



vente inférieure à 100 M2)

- Commerce de détail de combustibles en magasin spécialisé, à l'exclusion des carburants automobiles
- Commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles
- Commerce de détail spécialisé de combustible solides et liquides
- la gestion de sociétés, tant au point de vue commercial que technique, à l'exclusion de toute activité comptable. Pour faciliter cet objet, elle pourra en tous lieux, de toutes les manières, et suivant les modalités les mieux appropriées, faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation. Elle pourra notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, prendre ou donner en bail, aliéner, acquérir tous immeubles et fonds de commerce, acquérir, exploiter, concéder ou céder tous brevets ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou serait susceptible de constituer pour elle un débouché.

(...) « Administrée par Monsieur Michel LAMBOT ;

Dénommée la société absorbante ;

SPRL NOTTEBAERT R & L, Rue Joseph Wauters, 279 à 7110 La Louvière (S-B), immatriculée au registre des personnes morales de Mons sous le numéro 0418.860.450 et dont l'objet social est le suivant :

l'achat et la vente d'hydrocarbures

- la gestion de sociétés, tant au point de vue commercial que technique, à l'exclusion de toute activité comptable. Pour faciliter cet objet, elle pourra en tous lieux, de toutes les manières, et suivant les modalités les mieux appropriées, faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation. Elle pourra notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, prendre ou donner en bail, aliéner, acquérir tous immeubles et fonds de commerce, acquérir, exploiter, concéder ou céder tous brevets ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou serait susceptible de constituer pour elle un débouché.

(...) « Administrée par Madame FOURMENTIN Janique.

Dénommée la société absorbée ;

2° A dater du 1er janvier 2023, les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante ;

3° Tous les associés seront traités de façon égale étant donné que toutes les parts de la société absorbée sont détenues par la société absorbante ;

4° Les membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner ne recevront aucun avantage particulier dans l'opération.

Fait à Binche, le 16 novembre 2022

SRL LAMBOT GESTION, représentée par LAMBOT Michel.
Administrateur